



Plainte contre mon voisin

Par **loskar**, le **09/01/2017** à **21:03**

BonjourrnJe viens vers vous car je trouve que la procédure est bien longue.rnJe me suis pris la tête avec mon voisin car j'ai fait une palissade entre chez lui et chez nous. Nous avons l'autorisation de la mairie mais Mr n'est pas content. Il faut dire qu'il loue sa maison via AIRBNB et que c'est devenu le camping à coté de chez nous.Donc on ne se parlait plus depuis des mois et un jour on se croise lors d'une promenade dominicale. Il m'interpelle , je ne répond pas et ce Mr décide de me frapper par derrière au niveau de la cuisse.Du coup , j'ai trois jours d'ITT et je dépose plainte (début octobre). Je précise à la gendarmerie que j'ai des témoins. Les gendarmes convoquent le voisin qui donne une autre version , puis ... c'est tout. Plus rien , les témoins n'ont pas été appelés.Je contacte la gendarmerie qui me dit que Mme la voisine serait témoin aussi ce qui annulerai le témoignage en ma faveur ! Bizarre.rnQu'en pensez vous et surtout que puis je faire ?

Par **Visiteur**, le **09/01/2017** à **22:52**

Bsf...rnPour la plainte, peu d'espoirrnPour la palissade, à fortiori, ne faites rien non plus.